

Cahier de doléances du Tiers État d'Orniac (Lot)

Cahier de remontrances, plaintes et doléances que présentent à Sa Majesté ses très fidèles et très soumis sujets, les habitants de Orniac.

Il est enfin venu, ce temps auquel la vérité devait reprendre ses droits et, trop longtemps étouffée, parvenir enfin jusqu'au trône.

Le monarque, éclairé sur les maux de son peuple, invite ses sujets à partager avec lui la gloire de les soulager. Nous ne saurions concourir plus efficacement aux desseins de sa bienfaisance, qu'en lui présentant le détail des maux divers qui nous affligent et, en cela même, nous remplissons le vœu de la loi que sa tendresse paternelle nous impose.

Parmi ces maux, le plus accablant est le régime actuel de la contribution imposable.

Ce fardeau, déjà beaucoup trop onéreux et au-dessus des forces des contribuables, le devient encore plus par la manière dont il est supporté.

Le cultivateur, uniquement occupé du soin de prendre sur son absolu nécessaire de quoi payer sa contribution, se voit tous les jours éloigné de son but par les frais multipliés que son impossibilité même ¹ nécessite, et cette surcharge effrayante est l'effet de ce régime.

Il est aisé de remédier à des abus aussi pernicieux. La liberté accordée aux collecteurs de se servir du ministère d'un sergent ordinaire, offre le double avantage de faciliter le recouvrement et d'épargner aux contribuables les frais énormes des contraintes usitées.

Un autre objet de réforme non moins intéressant, est la manière dont les impôts recouvrés parviennent au trésor royal.

Le contribuable a la douleur de voir qu'une partie de ce fruit précieux de son travail et de son économie va se perdre dans des canaux détournés qui ne servent qu'à augmenter les besoins de l'État en affaiblissant nécessairement cette ressource.

Un receveur particulier gagé par la province, choisi par ses États, et toujours amovible, qui verserait directement dans le trésor royal ce que les collecteurs seraient tenus de verser tous les mois dans ses coffres, laisserait au contribuable la douce satisfaction de voir que ses sacrifices n'ont pour objet et pour fin que le bien de l'État et la gloire du prince.

Cela ne suffirait cependant pas encore ; les besoins de l'État paraissent au-dessus de cette ressource, mais cette ressource serait bientôt au-dessus de ces besoins, si les biens nobles et ceux des privilégiés étaient assujettis à une répartition égale de l'impôt réel. Les richesses de ces deux ordres sont en raison de l'indigence du Tiers état, et leur contribution est cependant en raison contraire de l'immensité de leur fortune. La noblesse de leurs sentiments, la justesse de leurs vues, la générosité qui les caractérisent, sont pour nous des garants assurés qu'ils s'empresseront d'effacer jusqu'aux traces d'une injustice aussi révoltante qu'indigne de la noblesse de ces deux ordres. On ne craint pas de le dire, c'est le seul moyen de rétablir l'ordre dans les finances et de rendre à l'État la paix et la tranquillité.

Si nous passons à l'examen des lois du contrôle et de l'insinuation, nous trouvons que l'objet de la première de ces lois fut d'abord de donner aux actes une date certaine, celui de la seconde, d'en assurer la publicité ; elles n'offrent plus l'une et l'autre que le résultat des combinaisons du financier avide. Et la dure alternative de se soumettre à ce nouvel impôt ou de courir les risques d'une contravention sévèrement punie met, tous les jours, de nouveaux obstacles à la solidité des traités ; elle intercepte encore le commerce des biens fonds.

¹ de payer

C'est ainsi que ces deux lois, dont on ne saurait assez admirer la sagesse, sont devenues la source de nouveaux maux ; elles y mettraient peut-être le comble si on ne s'empressait de les ramener à leur principe.

A ces observations générales, nous ajouterons que les fonds que notre communauté possède consistent, pour la plupart, en des coteaux et montagnes autrefois productifs et qui ont été lentement dégradés par les ravines, qu'ils n'offrent plus aux regards que des montagnes arides qui ne sont pas même susceptibles de la plus petite amélioration.

Le terrain qui a coulé des montagnes a entièrement dégradé la majeure partie des bas-fonds, ce qui a réduit cette communauté à la plus affreuse indigence.

La contribution de cette communauté fut proportionnée à son état primitif ; les dégradations survenues n'ont plus laissé exister cette proportion ; l'augmentation progressive des impôts est donc devenue plus onéreuse à cette communauté qu'à toute autre.

Les vins, sa principale récolte, sont tombés dans le plus affreux discrédit, soit à cause de la difficulté du transport, soit à raison des frais énormes qu'on exige pour leur entrée à Bordeaux.

Tant de fléaux semblaient devoir faire diminuer le fardeau de la capitation qui accable cette communauté plus que celles qui l'entourent ; c'est là une nouvelle source de son indigence et elle se voit hors d'état de supporter plus longtemps le fardeau qui l'accable. De là, la nécessité de vendre à des étrangers les fonds les plus précieux, nouvelle source de son indigence.

On observe encore que les habitants de cette communauté sont assujettis à une censive très considérable qui absorbe la majeure partie du fruit de leurs travaux.

Demander les États particuliers du Quercy à Cahors et le rétablissement de l'Université.